

## Une conférence régionale annuelle des ministres des Pêches pour aborder les pêches côtières, l'aquaculture et les enjeux plus larges liés à l'océan et influant sur la pêche

*Bien que les ministres des Pêches de la région se retrouvent chaque année, lors de la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FIP), pour étudier les questions liées à la pêche thonnière et hauturière, ils n'ont pas l'occasion de se réunir pour aborder les enjeux importants sur le plan régional en matière de pêches côtières et d'aquaculture, ni les problématiques plus vastes concernant la gestion et la gouvernance des océans touchant aux pêcheries régionales.*



Organisations membres du CORP faisant rapport à la Conférence régionale spéciale des ministres des Pêches (Pohnpei, États fédérés de Micronésie, le 20 juin 2019). De gauche à droite : Roger Cornforth (DGA, PROE), Meg Taylor (Secrétaire générale, FIP), présidente, Marion Henry (Secrétaire d'État aux ressources et au développement, États fédérés Micronésie), Manu Tupou-Roosen (Directrice générale, FFA), Andrew Smith (Directeur adjoint [pêche côtière], Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS).

En juin 2019, juste après la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum, une Conférence régionale spéciale des ministres des Pêches s'est tenue pour examiner et adopter le mandat établissant la Conférence régionale des ministres des Pêches. La création de cette conférence annuelle a été saluée et approuvée par les chefs

d'État et de gouvernement océaniques réunis à Tuvalu à l'occasion du 50<sup>e</sup> Sommet du FIP<sup>1</sup>.

La Conférence régionale des ministres des Pêches a pour rôle d'examiner, de traiter et de prendre des décisions sur les points suivants :

<sup>1</sup> [www.forumsec.org/wp-content/uploads/2019/08/50th-Pacific-Islands-Forum-Communique.pdf](http://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2019/08/50th-Pacific-Islands-Forum-Communique.pdf)

- les enjeux cruciaux et/ou d'importance régionale relatifs aux pêches côtières et à l'aquaculture, y compris les rapports de la Conférence des directeurs des pêches de la CPS et du Groupe de travail régional sur les pêches côtières, ainsi que le Rapport de situation sur les pêches côtières<sup>2</sup> qui rend compte de l'état d'avancement de la feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie<sup>3</sup> ;
- les questions plus vastes touchant à la gestion et à la gouvernance des océans qui ont une incidence sur les pêches côtières et hauturières, par exemple, les impacts du changement climatique, de l'acidification des océans et de la pollution marine sur les ressources halieutiques, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations ;
- les éventuelles incidences sur la pêche de processus stratégiques régionaux plus large ;
- les enjeux concernant la pêche qui doivent faire l'objet de rapports à l'intention des dirigeants des pays membres du Forum, pour examen au titre du point récurrent de leur ordre du jour sur les pêches, en sus des conclusions de la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum qui se rapportent à des questions relatives à la pêche hauturière relevant directement du mandat de l'Agence des pêches du Forum (FFA) et du rapport de synthèse sur la feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie.

Actuellement, les membres de la Conférence sont les ministres des Pêches des pays du FIP et de Tokelau. L'ordre du jour de la Conférence sera élaboré à l'avance par la FFA, la CPS et le Secrétariat général du FIP dans le cadre de consultations préalables avec d'autres organisations régionales ou infrarégionales compétentes, et avec le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Les participants examineront les possibilités de collaboration avec les parties prenantes externes concernées, y compris les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires du développement, ainsi que les groupes de travail et les organisations du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP).

La Conférence des directeurs des pêches est la seule enceinte régionale où sont débattues les questions relatives aux pêches côtières et à l'aquaculture et où sont définies les priorités connexes ; où sont examinées, de manière conjointe, les problématiques relevant des pêches côtières et de la pêche hauturière ; et qui rassemble tous les membres de la CPS.

Les directeurs des pêches débattent ainsi des orientations stratégiques et du programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS ainsi que des questions d'importance régionale pour les pêches et l'aquaculture. Toutefois,

puisqu'ils ne se réunissent que tous les deux ans, il leur est plus difficile d'anticiper que de réagir. En mars, les participants à la onzième édition ont examiné la mission, les priorités et les orientations de la Conférence et approuvé l'organisation annuelle de celle-ci pour une période d'essai de deux ans. La Conférence continuera d'aiguiller les choix stratégiques et les activités prioritaires de la Division pêche, et examinera les questions stratégiques régionales de politique générale et de gouvernance des pêches ainsi que les nouvelles thématiques pertinentes. Il a également été convenu en mars que les enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture seraient traités au cours de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières, dont les conclusions sont transmises à la Conférence des directeurs des pêches pour examen.

Avec l'organisation annuelle de la Conférence des directeurs des pêches et la création de la Conférence régionale des ministres des Pêches, il existe, pour la première fois, un accord concernant la circulation des informations, conseils et décisions sur les questions de pêches côtières et d'aquaculture au niveau régional.

- La Conférence technique régionale sur les pêches côtières a pour objectif d'examiner les grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture afin de contribuer à une meilleure gestion des ressources fondée sur des données scientifiques, de promouvoir un accès plus équitable à ces ressources et de renforcer la sécurité des pêcheurs. Elle fera rapport :
- aux directeurs des pêches qui continueront d'aiguiller les choix stratégiques et les activités prioritaires de la Division pêche, et examineront les questions stratégiques régionales de politique générale et de gouvernance des pêches ainsi que les nouvelles thématiques pertinentes. Les directeurs des pêches feront rapport :
- à la Conférence régionale des ministres des Pêches qui examinera les enjeux d'importance régionale en matière de pêches côtières et d'aquaculture, ainsi que les problématiques plus vastes concernant la gestion et la gouvernance des océans touchant aux pêcheries régionales. La Conférence régionale des ministres des Pêches fera rapport aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, pour examen au titre du point récurrent de leur ordre du jour sur les pêches.

---

### Pour plus d'informations :

*Andrew Smith*

Directeur adjoint de la Division pêche,  
aquaculture et écosystèmes marins  
(pêche côtière)  
andrews@spc.int

<sup>2</sup> [www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/SPC\\_2019\\_Coastal\\_Fishery\\_Report\\_Card.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/SPC_2019_Coastal_Fishery_Report_Card.pdf)

<sup>3</sup> [www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/FFA\\_SPC\\_2015\\_Roadmap.pdf](http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/FFA_SPC_2015_Roadmap.pdf)